



COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2015
Convocation le 28 AVRIL 2015

Présents : Germain BUCHET, Xavier BELAIR, Viviane BERNIER, Michèle CAQUIN, Marie-Hélène DAUPTAIN, Jean-Michel DEBCZAK, David DUPUTEL, Thibaut FERTE, Dominique GRIS, Fabienne GRU, Djamila LASRI, Lucie LE PAGE, Stéphane MOURET, Emmanuel PETIOT, Frédéric VANÇON, Joël VANDERSTIGEL

Pouvoirs : Mme Marion BERSON-GEANT à M. David DUPUTEL
M. Xavier TERRADE à M. Stéphane MOURET
M. Emmanuel FLINNOIS à Mme Marie-Hélène DAUPTAIN
Mme Chantal DELGADO à Mme Lucie LE PAGE
M. Richard ZADROS à M. Germain BUCHET
Mme Muriel HURTIS à M. Frédéric VANÇON
Mme Marie-Hélène HOFFER à Mme Fabienne GRU.

Secrétaire de Séance : Madame Djamila LASRI

Ouverture de Séance : 20h45

1) Approbation du compte rendu du CM du 19/03/2015

Aucune remarque n'a été soulevée il convient donc d'approuver le compte-rendu et de le signer.

AFFAIRES GENERALES

Arrivée de Monsieur Thibaut Ferté à 21h05

2) CARPF compétence GEMAPI : motion

La loi MAPTAM (Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles), adoptée le 27 janvier 2014, a créé la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations).

C'est une compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2018 qui transfère aux EPCI la compétence en matière de gestion des eaux et de l'assainissement (dans un deuxième temps) et la prévention des inondations.

Ces missions comprennent :

- L'aménagement des besoins hydrauliques,
- L'entretien des cours d'eau, canalisations, lac ou plan d'eau et leurs accès,
- La défense contre les inondations,
- Protection des sites (écosystèmes aquatiques et zones humides)

Ainsi, l'existence du SIAH est remise en question. L'Association des Maires de France et le SIAH sont opposés à cette restructuration car le fonctionnement hydraulique du territoire n'est pas en cohérence avec une logique de détermination administrative du territoire.

Ceci conduirait donc à une aberration sur le plan technique et stratégique. Ainsi, le SIAH, sans remettre en cause une logique de moyens basés sur la mutualisation, axe ses actions et son périmètre d'action sur une logique technique de bassins et non une logique administrative.

Il demande donc, en conséquence, une révision des textes et entend faire valoir ses positions par le biais d'une motion qu'ils ont adoptée à l'unanimité des suffrages.

Le Conseil Municipal décide d'appuyer la demande du SIAH

Approuvé à l'unanimité
Délibération n°32/15

3) PLHI (Plan Local de l'Habitat Intercommunal) : avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente le projet de Programme de l'Habitat Intercommunal qui a été arrêté par le Conseil Communautaire du 15 avril 2015.

La procédure d'élaboration du PLHI a été engagée le 23 septembre 2008 par la délibération n°2008/185.

Le PLHI est un document stratégique d'intervention et de programmation qui se décline à l'échelle des 19 communes de la CARPF pour une durée de 6 ans.

Les grands principes :

- Création de 529 logements pour une croissance de population de 0.6% (91 436 habitants prévus en 2020 contre 86 643 en 2011) soit 3 174 logements à l'horizon 2020.
- Respect de la loi SRU sur le pourcentage de logements sociaux
- Décliner les objectifs de production de logements au niveau territorial. Coût pour les 6 ans : **2 157 000€**
- Mener une politique volontariste en matière de développement durable et d'économie d'énergie. Coût pour les 6 ans : **98 000€**
- Mettre en place une action publique coordonnée de lutte contre l'habitat insalubre et indigne et les situations illégales. Coût pour les 6 ans : **130 000€**
- Mobiliser le pacte existant. Coût pour les 6 ans : **834 000€**
- Remettre l'accès et le maintien dans le logement autonome. Coût pour les 6 ans : **140 000€**
- Renforcer et améliorer l'offre en structures spécialisées et répondre aux besoins en logements des gens du voyage. Coût pour les 6 ans : **140 000€**
- Renforcer et améliorer l'offre en structures spécialisées et répondre aux besoins en logements des gens du voyage. Coût pour les 6 ans : **1 930 000€**
- Assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du PLHI 2015/2020. Coût pour les 6 ans : **75 000€**

Bilan financier du PLHI 2015/2020 :

894 000€ lissé par an soit 5 364 000€ pour les 6 ans.

**3 abstentions : Jean-Michel DEBCZAK
Marie-Hélène DAUPTAIN
Emmanuel FLINOIS
Délibération n°33/15**

4) Avenant à la convention d'instruction en urbanisme

Il y a un an, lors du Conseil Municipal du 3 février 2014, nous avons confié à la communauté d'agglomération, par convention du 18 février 2014, l'instruction de nos dossiers d'autorisation d'urbanisme.

Le service fonctionne bien.

Le service instruction est géographiquement proche. De plus, les agents connaissent bien le territoire, ce qui donne un travail de bonne qualité.

La communauté d'agglomération nous propose d'ajouter à cette convention une mission supplémentaire afin de gérer les infractions au Code de l'Urbanisme.

Un agent assermenté, formé à la rédaction des procès verbaux a été recruté par la communauté d'agglomération.

Ainsi, cette personne aura le pouvoir de constater les infractions et de constituer le dossier afin d'engager les poursuites devant le tribunal.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°34/15**

5) Rapport relatif au Schéma de Mutualisation des services : avis du Conseil

Les établissements publics intercommunaux ont pour obligation d'adopter un rapport relatif au Schéma de Mutualisation.

Le projet a été adopté à l'unanimité lors du Conseil Communautaire du 5 mars 2015 et la délibération sera prise lors du Conseil Communautaire du 30 juin 2015.

Ce dispositif sera réétudié lors de la constitution du futur EPCI au 1^{er} janvier prochain.

Rappel des principes :

- Objectifs :
 - Réalisation d'économies d'échelle
 - Meilleure fluidité dans la gestion des dossiers
 - Renforcement de la solidarité
 - Amélioration des services

- Certaines compétences seront intégralement transférées, d'autres ne le seront que partiellement. Cette négociation se fera communément avec les communes
- Convention annuelle, actualisée chaque année
- Remboursement des services mis à disposition
- Possibilité de transfert de personnel
- Valorisation de la DGF pour les EPCI qui mutualisent les services communaux
- Possibilité de partage du matériel communautaire
- Mutualisation déjà réalisée sur les services (informatique, instruction des dossiers d'urbanisme, marchés publics, groupements de commande et ingénierie, police intercommunale)
- Mutualisation envisagée : lecture publique et éducation sportive

Ce document formalise un système existant de fait. Dans ce contexte, la diminution des attributions de compensation est possible pour les communes ce qui viendra valoriser la DGF de la Communauté d'Agglomération.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°35/15**

6) Demande d'affiliation volontaire de St Germain En Laye au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

La commune a reçu en date du 14 avril 2015 un courrier du CIG nous informant que la commune de Saint Germain En Laye avait effectué une demande d'affiliation volontaire.

Ce même courrier nous explique que cette commune emploie plus de 800 agents et qu'elle conservera la gestion locale de ses commissions administratives paritaires, comme la loi le permet.

Cette demande est subordonnée à l'avis préalable de l'ensemble des collectivités et établissements affiliés et nous disposons d'un délai de deux mois à compter du courrier pour faire part de notre opposition éventuelle à cette affiliation.

Une absence de réponse de notre part serait considérée comme un accord pour l'affiliation de la commune de Saint Germain en Laye.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°36/15**

SIECCAO

7) Signature d'une convention de mise à disposition de données relatives aux volumes enregistrés par les compteurs d'eau potable sur le périmètre du SIECCAO.

Afin que nous puissions exploiter notre réseau d'eau potable de manière pérenne, il est souhaitable de localiser les fuites d'eau avant qu'elles ne deviennent visibles et importantes.

Le SIECCAO, dont le rôle est la production et la distribution d'eau potable, a installé aux entrées et sorties des communes des débitmètres et souhaite mettre à disposition ces données.

Le délégataire du SIECCAO est la Lyonnaise des Eaux, au terme d'un contrat de délégation du service public en date du 17 novembre 2007 pour une durée de onze ans (jusqu'en 2018)
Saint-Witz est compétente en matière d'eau potable par une délégation de Service public jusqu'au 31 octobre 2018 et son délégataire est la SAUR.

Afin de définir le partage des données entre le SIECCAO et son délégataire (La Lyonnaise des Eaux) et la commune de Saint-Witz et son délégataire (la SAUR), il est proposé par le SIECCAO une convention dite « Convention de mise à disposition des données relatives aux volumes enregistrés par les compteurs généraux d'eau potable sur le périmètre du SIECCAO ».

L'objectif étant de réduire le temps d'intervention sur fuite et le partage des données disponibles sur leur dispositif de comptage. Elle sera signée pour 5 ans à compter de la date de signature des deux parties.

Cette convention sera reconduite tacitement par périodes successives de 5 ans sauf en cas de dénonciation par l'une des parties 6 mois au moins avant l'expiration de la période de 5 ans.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°37/15**

JURY D'ASSISES

8) Constitution du Jury d'Assises

Chaque année, nous devons désigner par tirage au sort, d'après la liste électorale 6 personnes âgées de 26 ans et plus, susceptibles de siéger à la Cour d'Assises de Pontoise en qualité de jury, pour l'année 2016.

Ont été désignés :

- N° 292, Mme BRUNEL épouse MOIZARD Isabelle, 28 rue de Montmélian
- N°457, Mme DAMDAMI épouse MEYER Leila, 24 rue de la Bergerie
- N°520, M DENIAUX Grégori, 8 rue du Haut de Senlis
- N° 320, Mme CARPENTIER épouse MANNEQUIN Michèle, 25 rue de Paris
- N° 730, M. FUENTES Tony, 65 rue des Treize Saules
- N°49, Mme AUREAL épouse PRIN Eliane, 8 square des Passereaux

Deux autres personnes ont été désignées en cas d'empêchement ou de désistement :

- N° 999, M. JEEROOBURKHAN Saeed, 1 rue du Buisson Flocourt
- N° 900, M. AMEG BAY Idir, 6 ruelle de la Muette

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°38/15**

FINANCES

9) Fond de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le FPIC (Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) est un fond de péréquation horizontale destiné à réduire les écarts de richesse entre les ensembles intercommunaux constitués des communes et de leurs EPCI.

Ce fond a été créé en 2013 et s'élevait pour Saint-Witz à 29 398€ en 2014. Le montant pour 2015 sera connu courant mai 2015.

Il est, depuis sa création, pris en charge par la Communauté d'Agglomération. En date du 15 avril 2015, la CARPF a délibéré afin de poursuivre cette prise en charge.

Nous devons donc prendre une nouvelle délibération (obligation de la loi de finances de 2015) pour maintenir cette dérogation avant le 30 juin 2015.

Toutes les communes membres de la communauté doivent le faire.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°39/15**

10) Centimes syndicaux du SIAH.

Lors de sa séance du 25 mars 2015, le comité syndical a adopté le montant des centimes syndicaux pour l'exercice 2015. Ceux-ci sont destinés au financement des ouvrages d'eau pluviale et aux frais de fonctionnement.

Ils sont ventilés par communes adhérentes en fonction de sa population.

La somme fixée pour Saint-Witz est de 86 469€ pour 2015.

Pour rappel, la somme fixée pour 2014 s'élevait à 85 640€

Il nous convient d'approuver ces montants.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°40/15**

11) Projet école de musique : création d'un tarif ado

Un partenariat entre l'Ecole Municipale de musique et le centre de loisirs est à l'étude.

Un stage sera proposé aux adolescents de 12 à 17 ans du lundi 6 juillet au 17 ou 24 juillet.

Ces derniers devront composer une musique et une chanson.

Il sera suivi d'une représentation le 17 ou 24 juillet.

Le tarif demandé s'élève à 10€, repas inclus.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°41/15**

Une subvention du Conseil Général peut être demandée pour aide aux projets « classe orchestre », atelier « Musiques actuelles » et aide à la structuration des écoles municipales de musique.

Les dossiers sont à retourner avant le 26 juin 2015.

Pour rappel le montant obtenu pour 2015 s'élevait à 3183€

Montant de la demande pour l'année 2015 : 4700€

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°42/15**

RESSOURCES HUMAINES

12) Avancement de grade au 1^{er} juin 2015

Suite à l'avancement de grade avec l'avis favorable de la CAP, il convient de supprimer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

L'agent sera donc nommé au 1^{er} juin 2015 sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Il convient donc de créer ce poste (déjà prévu au BP 2015)

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°43/15**

DIVERS

- Lors du Conseil Municipal du 3 juillet 2014, le Conseil Municipal a approuvé le principe de solliciter une demande de réserve parlementaire au titre des travaux de réfection de la toiture des tennis couverts.

Pour le dossier, nous devons apporter une précision complémentaire en précisant bien que le Conseil Municipal approuve le projet de réfection de la toiture des tennis.

Nous devons également, pour ce même dossier, fournir un certificat de non commencement de travaux.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°44/15**

- Frédéric Vançon a fait un point sur la vidéosurveillance

- explication sur le courrier reçu au sujet de la DGF 2015

- Information sur le fond de concours de 300 000€ que la commune recevra au titre des réparations des dégâts liés à la grêle, versé par la Communauté d'Agglomération

- Les médecins, kinésithérapeutes et dentistes de notre commune ont reçu un questionnaire afin de recenser les structures médicales existantes.

Ce questionnaire est commun à Saint-Witz/Fosses/Marly-La-Ville et Survilliers.

- Monsieur Vanderstigel apporte les dernières informations sur le PLU. A ce titre, des CD contenant le projet du PLU ont été distribués aux membres du Conseil présents.

- Monsieur Xavier Bélaïr fait un point sur les résultats des études que la commune a diligenté sur la recherche d'amiante sur la terre battue.

- Moussy le Neuf : Monsieur Buchet explique qu'il s'est rendu à une réunion au sujet des dépôts de matières inertes à Moussy le Neuf et le projet est suspendu.

La question sera étudiée lors d'une réunion sur les travaux du Grand Paris.

Fin de la séance : 23h40

Mme la secrétaire de séance
Djamila LASRI

Le Maire
M Germain BUCHET